

**PROJET DE CONSULTATION SUR LES ORIENTATIONS
DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE GESTION
ET DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER**

CONSULTATION

AVIS

Présenté au :
Ministère des ressources naturelles du Québec

Par :
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

Motel Le 4 Saisons
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Le 31 janvier 2002

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) est un organisme régional à but non lucratif créé en 1997 qui a pour mandats de :

- Regrouper et représenter des intervenants de la région intéressés à l'environnement auprès des instances concernées et de la population ;
- Favoriser la concertation en région en vue d'établir un plan d'action en matière d'environnement dans une perspective de développement durable et de réaliser des projets qui en découlent ;
- Collaborer à des projets environnementaux déjà pris en charge par le milieu ;
- Participer à tout mandat confié par le ministère de l'Environnement selon des ententes mutuelles.

Actuellement, le Conseil d'Administration est constitué de quatorze (14) personnes concernées par l'environnement et provenant généralement d'organismes et d'institutions des cinq (5) MRC de la région. Ces administratrices et administrateurs s'impliquent au sein des comités thématiques du CRECQ, dont le comité «Forêt» qui a examiné le projet de politique de consultation proposé.

PRÉOCCUPATIONS DU CRECQ

La forêt couvre 44% du territoire du Centre-du-Québec, soit 3 591 km² dont plus de 98% appartiennent à des propriétaires privés. L'agriculture, une activité majeure dans la région, occupe aussi une part importante du territoire.

À plusieurs endroits dans la région, on assiste à une déforestation inquiétante causée par une expansion de la superficie agricole, urbaine ou industrielle. Ces pressions sur le milieu forestier sont d'autant plus inquiétantes sur les zones fortement agricoles où les forêts ont une petite superficie et sont morcelées.

Le CRECQ reconnaît la forêt comme patrimoine naturel vivant, filtre biologique et principal siège de la biodiversité terrestre. Il prône une approche écosystémique dans la gestion des forêts et croit à l'importance d'identifier et de reconnaître des aires à protéger (la «norme minimale» du 8%) afin d'aider à la préservation de la biodiversité.

POSITION DU CRECQ PAR RAPPORT AU PROJET PROPOSÉ

Le CRECQ apprécie l'initiative du gouvernement qui vise à permettre à la population d'exprimer ses opinions et d'influencer les décisions concernant la gestion des forêts au Québec. Nous désirons soumettre quelques commentaires et propositions qui pourraient bonifier ou inspirer des changements ou des ajustements au projet proposé.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

- Pour le CRECQ, il semble que le projet de politique de consultation ne permette pas de faire ressortir de façon significative les préoccupations reliées à la forêt privée, ni la façon dont ces consultations s'harmoniseront avec les processus déjà établis pour la forêt privée.
- Le projet proposé ne laisse pas de place à une véritable remise en question des valeurs qui guident les interventions du ministère des Ressources naturelles (MRN), les critères sur lesquels seront jugés les avis, commentaires, propositions, etc. recueillis lors des consultations et les priorités du ministère des Ressources naturelles.
- Le MRN affirme consulter déjà le ministère de l'Environnement (MENV) et la société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) afin d'en arriver à une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. Le projet de politique de consultation proposé ne prévoit aucun élargissement du rôle que pourraient jouer ces intervenants dans les processus de consultation. Ainsi, l'avis du ministère de l'Environnement, par exemple, n'aurait pas plus de poids qu'à l'heure actuelle.
- On ne retrouve aucun nouvel élément pouvant renforcer la notion d'indépendance et d'impartialité dans le processus de consultation et d'évaluation des propositions.

PROPOSITIONS

Nous proposons :

- que des consultations soient prévues afin de permettre à la population et aux groupes et experts concernés (environnement, biologie, droit, éthique, etc.) de se prononcer sur la valeur sociale et écologique qu'on doit donner collectivement à la forêt, et ce afin de déterminer une grille de priorités qui s'appliquera dans l'évaluation des propositions dans toute consultation subséquente ;
- que le MRN prévoie des consultations sur une éventuelle politique de gestion des forêts privées qui permettra d'adopter de nouvelles mesures réglementaires et incitatives afin d'assurer une protection adéquate de la biodiversité, réduire le phénomène de déforestation dû aux pressions agricoles, urbaines ou industrielles et assurer une pérennité dans la production de bois nobles au sud du Québec¹. Cette politique mettra à contribution les MRC et les agences forestières régionales pour son application et devra être élaborée conjointement avec le ministère de l'environnement et la société de la Faune et des Parcs du Québec ;
- que, pour assurer une nécessaire indépendance et la meilleure objectivité possible dans les processus de consultation et d'évaluation des propositions, soit créée une structure indépendante et distincte du MRN (Secrétariat à la consultation) chargée de tenir les consultations, fournir les experts, évaluer les avis, mémoires et autres formes de commentaires, et émettre au ministère ses recommandations sous forme de rapports de consultation accessibles au public.

¹ Lire à ce sujet : Francoeur, Louis-Gilles (2001). *Le Québec en déficit de bois nobles*, Le Devoir : Édition Internet, 25 août 2001.

- que le ministère de l'Environnement et la société de la Faune et des Parcs du Québec aient un rôle plus important que celui de conseiller dans le traitement des recommandations. Nous proposons, en fait, que soit instaurée une formule de concertation entre ces trois instances.

CONCLUSION

Le CRECQ espère que la future politique de consultation amènera une meilleure considération des problématiques écologiques et sociales reliées autant aux forêts privées que publiques. La rentabilité des forêts ne peut pas être envisagée seulement à court terme et sous le seul angle du mercantilisme. Selon le CRECQ, les consultations devraient permettre de considérer les forêts pour ce qu'elles sont : des écosystèmes essentiels au maintien de la vie sur Terre.